VILLE DE Graulhet
République Française
Liberté Egalité Fraternité

DÉLIBÉRATION du conseil municipal du jeudi 11 Décembre 2025

Délibération n°11
DEL 2025/106

OBJET :

Aménagement des abords du collège Louis Pasteur
Plan de financement prévisionnel

Date de convocation : **04 décembre 2025**	Nombre de conseillers en exercice : **33**

Le 11 décembre 2025 à 18 heures 30, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel-de-ville sous la présidence de M. Blaise AZNAR, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - M. SCUGLIA Domenico - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. MAJDOUBI Saïd - Mme BANGI Chantal - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise - M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

Absents avec pouvoir : 3
Mme BOUTIN Mireille (pouvoir DA COSTA Céu)
M. GRAU Jean-Michel (pouvoir MAJDOUBI Saïd)
Mme BUNEL Sylvie (pouvoir BACOU Julien)

Absents sans pouvoir : 2
Mme BORDES Mélanie
Mme CHAFFARD Anaïs

Secrétaire de séance : Mme OISEAU Christelle

Résultat du vote : ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 20

Contre : Néant.

Abstention : 11

Après avoir acquis, démoli et dépollué l'ancien site Mauriès, la commune a mis à la disposition du Département le foncier ainsi libéré. Ainsi, durant les travaux du collège Louis Pasteur les préfabriqués destinés à accueillir les salles de classe y ont été implantés. Aujourd'hui, les travaux du collège sont en voie d'achèvement. La création d'un large parvis au-devant de l'établissement sécurisera les flux des élèves. Parallèlement des zones de dépose minute sont aménagées de part et d'autre de l'avenue Charles de Gaulle.

Il convient de rappeler que l'acquisition de la friche Mauriès a constitué une opportunité pour désenclaver le foncier arrière et favoriser l'accès à la salle de sport de La Capelette. La future voirie complétée par des cheminements piétons, reliera le plateau de la Riviérette à l'avenue Charles de Gaulle.

Suite aux travaux du collège qui ont détérioré l'état de la voirie et afin d'amorcer la future voie de desserte arrière, la commune a souhaité engager la réflexion sur l'aménagement des abords du collège. Il s'agit d'une action de sécurisation des déplacements et de l'espace public. Cette séquence « Devant du collège » constituera la première phase d'un projet global d'aménagement de l'ensemble de l'avenue en espace urbain d'entrée de ville.

Cette séquence complète l'aménagement du parvis et la zone de dépose minute réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Département du Tarn.

Parmi les éléments de programmation figurent :

- La création de passages piétons surélevés formant plateaux ralentisseurs,
- L'élargissement des trottoirs et la redéfinition des zones de stationnement,
- La prise en compte des usages riverains,
- Un revêtement de chaussée de différenciation,
- Un éclairage avec double luminaire, une signalétique et des éléments de mobilier urbain.

La mise en attente de fourreaux et de canalisations - pour les réseaux humides - est prévu au niveau de la future voirie.

L'équipe de maîtrise d'œuvre AATC accompagne la collectivité dans l'élaboration du projet d'aménagement des abords du collège.

Le coût prévisionnel de l'opération est évalué à 475 279,65€ HT soit 570 335,58€ TTC.

Il se décompose comme suit et fait l'objet d'un financement auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour un montant de 237 639,83€.

PLAN DE FINANCEMENT AMENAGEMENT DES ABORDS DU COLLEGE LOUIS PASTEUR				
Dépenses subventionnables		**Recettes**		
Désignation	**HT prévisionnel**	**Financeurs**	**Montant sollicité**	**Taux**
Maîtrise d'œuvre	19 440,00	DETR	237 639,83	50%
Etudes de sol	4 520,00			
Géomètre	1 200,00			
Travaux	450 119,65			
		Total Subventions	237 639,83	50%
		Autofinancement	237 639,83	50%
Total Général	**475 279,65**	**Total Général**	**475 279,65**	

Il convient de noter que l'enfouissement du réseau électrique au niveau de l'avenue Charles de Gaulle a fait l'objet d'une délibération lors du précédent conseil municipal.

Entendu cet exposé, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel du projet d'aménagement des abords du collège Louis Pasteur.

- DE SOLLICITER les subventions du plan de financement précité au taux le plus élevé possible.

- D'AUTORISER M le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'exécution de cette délibération.

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance : **Christelle OISEAU**



Déposée en Préfecture le : 18 DEC. 2025

Publiée le : 22 DEC. 2025

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »